



# Engagements et recommandations généraux

## Engagements soumis à contrôle

Pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :

- **Respecter les réglementations** générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.  
Point de contrôle : absence de procès verbal.
- **Autoriser et faciliter l'accès** des terrains visés par la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.  
J'ai noté que la structure animatrice du site m'informera préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations et être informé de leurs résultats.  
Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel du Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère-AVENIR.
- **Ne pas détruire les habitats naturels, les habitats d'espèces, et les espèces d'intérêt communautaire.**  
Point de contrôle : contrôle sur place des habitats d'espèce et des espèces d'intérêt communautaire.
- **Informier mes mandataires des engagements** auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.  
Point de contrôle : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

## Recommandations

- S'informer sur les espèces animales ou végétales, les milieux, les zonages ayant un statut réglementaire de protection.
- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages.
- Ne pas introduire d'espèces végétales et animales exotiques à caractère envahissant, notamment : solidage (*Solidago gigantea*), renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), tortues exotiques.
- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour toute intervention avec des outils à motorisation thermique sur les parcelles.

**Date et signature de l'adhérent :**

**Nombre de parcelles engagées :**

(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)



# Engagements et recommandations concernant les milieux forestiers

Les forêts sont des milieux nécessaires au déroulement du cycle de vie de nombreuses espèces, elles ont également un rôle prépondérant dans la limitation de l'érosion et par conséquent dans le maintien de la qualité des eaux. La préservation du couvert boisé et l'amélioration de la qualité écologique des boisements sont donc des enjeux prioritaires pour le site.

## Engagements soumis à contrôle

Pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :

- **Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 2 hectares** d'un seul tenant.  
Point de contrôle : contrôle sur place du respect des seuils de surface indiqués pour les coupes de bois.
- **Ne pas réaliser les interventions forestières (coupes et abattages d'arbres) entre le 15 avril et le 15 juillet** pour limiter le dérangement de la faune durant la période de reproduction.  
Point de contrôle : contrôle sur place du respect des dates d'intervention forestière.
- **Ne pas effectuer de plantation résineuse.**  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation de résineux.
- **Éliminer les essences résineuses** lors des interventions sylvicoles, à l'exception du sapin uniquement sur les ubacs pentus.  
Point de contrôle : absence de résineux suite aux coupes forestières

## Recommandations

- Favoriser les essences locales et adaptées au contexte pédoclimatiques du site (charme, chênes, hêtre).
- Promouvoir les traitements irréguliers pour préserver la structure complexe des habitats forestiers.
- Favoriser le maintien de différentes strates (herbacée, arbustive) en sous-étage.
- Maintenir un recouvrement de bois mort au sol à divers stades de décomposition.

<p><b>Date et signature de l'adhérent :</b></p>	<p><b>Nombre de parcelles engagées :</b></p> <p><i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i></p>
---	--





# Engagements et recommandations concernant les formations végétales sèches

Les prairies ou pelouses sèches sont des habitats menacés par la déprise agricole, leur présence est pourtant vitale pour certaines espèces : notamment la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) qui a besoin de ces milieux ouverts pour déposer ses pontes, ou encore l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) qui a besoin d'espèces typiques des prairies sèches pour se développer. La conservation des prairies sèches est donc nécessaire pour favoriser la biodiversité du site.

## Engagements soumis à contrôle

**Pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :**

- **Ne pas détruire les prairies sèches** (retournement ou autre travail du sol).  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.
- **Ne pas utiliser de désherbants chimiques.**  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de trace d'utilisation de désherbants.
- **Ne pas faire de plantation de ligneux** sur les prairies sèches pour maintenir l'ouverture du milieu.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement et/ou de déclaration de boisement.

## Recommandations

- Promouvoir le maintien d'un pâturage extensif pour éviter la fermeture du milieu.
- Eviter la fertilisation des prairies sèches.
- Eviter le semis, même prairial.

<b>Date et signature de l'adhérent :</b>	<b>Nombre de parcelles engagées :</b>  <i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i>
--	---



# Engagements et recommandations concernant les eaux libres dormantes ou courantes

La qualité des eaux est un paramètre primordial pour la conservation de l'ensemble des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le développement de pratiques favorables à l'amélioration de la qualité des eaux est donc l'objectif prioritaire du plan de gestion de la réserve naturelle et du Document d'objectifs du site.

## Engagements soumis à contrôle

**Pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :**

- **Ne pas porter atteinte au lit des ruisseaux, ni limiter les inondations** par débordement des cours d'eau dans ces milieux pour garantir leur bon fonctionnement hydraulique.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de curage et d'endiguement de cours d'eau et plans d'eau.
- En complément de la réglementation liée à la loi sur l'eau, **ne pas faire de travaux sur les lits et les berges des cours d'eau**, sans avis préalable de la structure animatrice du site, de l'ONEMA ou de la DDT. Tout curage sera soumis à cahier des charges.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces visuelles de dépôts ou de travaux hydrauliques.
- **Ne pas chauler ni désherber chimiquement** les berges des cours d'eau et plans d'eau.  
Point de contrôle : contrôle sur place des traitements pratiqués sur les berges.

## Recommandations

- Promouvoir la venue d'experts « faune » pour réaliser l'inventaire des espèces lors des vidanges d'étangs. Le cas échéant, s'adresser à la structure animatrice du site pour obtenir les coordonnées de spécialistes.
- Ne pas déplacer ni introduire d'espèces (poissons, écrevisses...).
- Signaler à la structure animatrice du site la présence de tortues de Floride pour leur capture et leur envoi en centre de récupération.
- Ne pas entretenir par curage plus d'une moitié de mare tous les 10 ans.

<b>Date et signature de l'adhérent :</b>          	<b>Nombre de parcelles engagées :</b>          <i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i>
--	---





# Engagements et recommandations concernant les tourbières

Ces milieux abritant une biodiversité exceptionnelle, sont rares et menacés tant à l'échelle européenne que nationale. La valeur patrimoniale de la Tourbière du Grand Lemps a justifié la création d'une réserve naturelle nationale.

## Engagements soumis à contrôle

**Pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :**

- **Ne pas drainer, ni assécher, ni remblayer** (temporairement ou en permanence) les milieux tourbeux, même sur de petites surfaces.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de drainage ou autres travaux d'assèchement.
- **Ne pas réaliser de plantation ou de semis** sur les tourbières.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.
- **Ne pas abandonner de rémanents** (rebus de coupe ou de fauche) ou tout autre dépôt sur les zones tourbeuses.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de rémanents.

## Recommandations

- Favoriser un arrachage manuel des petits arbres pour éviter la colonisation du milieu par les ligneux.
- Privilégier une gestion par le pâturage extensif sur ces milieux pour limiter l'embroussaillage.

<p><b>Date et signature de l'adhérent :</b></p>	<p><b>Nombre de parcelles engagées :</b></p> <p><i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i></p>
---	--

# Engagements et recommandations concernant les formations arborées hors forêt

Les linéaires boisés et les éléments ponctuels du paysage comprennent les haies, les bosquets et les arbres isolés. En plus de leur rôle protecteur contre l'érosion (éolienne et par ruissellement) ces éléments sont des habitats, des points de repère, des refuges et des couloirs de déplacement pour les animaux : ils structurent le paysage. La conservation des haies permet de maintenir la connexion des milieux naturels (forêts, zones humides...) entre eux.

## Engagements soumis à contrôle

**Pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :**

- **Ne pas arracher ou brûler les haies et les bosquets** présents sur les parcelles.  
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de souche, contrôle sur photographie aérienne.
- **Lors de plantations de haies, ne pas planter d'espèces exotiques envahissantes et choisir des essences locales** adaptées au contexte pédoclimatique du site : charme (*Carpinus betula*), chêne (*Quercus robur*), noisetier (*Corylus avellana*)... L'adhérent peut s'aider du livret technique sur la plantation de haies champêtres, disponible auprès du Conseil Général d'Isère et téléchargeable sur son site internet.  
Point de contrôle : contrôle sur place des essences dans les haies plantées, à compter de la date de signature de la charte.
- **Ne pas utiliser de traitements chimiques** pour l'entretien des haies et privilégier un traitement manuel.  
Point de contrôle : contrôle sur place des pratiques adoptées pour l'entretien des haies.

## Recommandations

- Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) composée d'essences locales et variées lors des plantations.
- Eviter l'utilisation de matériel éclatant les branches (épareuse) pour l'entretien de la strate arborée.

<b>Date et signature de l'adhérent :</b>     	<b>Nombre de parcelles engagées :</b>     <i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i>
--	---





# Engagements et recommandations concernant l'activité de pêche

La présence d'un pêcheur, même immobile, est perçue comme une menace par l'avifaune et constitue donc un dérangement. Le piétinement au niveau des accès aux pontons et postes de pêche occasionne également des dégâts à la végétation sensible de la tourbière, notamment les mousses. Cette activité doit donc être pratiquée de manière raisonnée sur le site.

## Engagements soumis à contrôle

**Pour l'activité que je pratique ou dont je suis responsable, je m'engage à :**

- **Ne pas créer de nouveaux postes de pêche** et utiliser les accès existants pour ne pas provoquer le dérangement de la faune et éviter le piétinement de la végétation.  
Point de contrôle : contrôle sur place de la localisation des postes de pêche.

## Recommandations

- Limiter l'usage des boulettes d'appâts
- Ne pas déplacer ni introduire d'espèces dans les cours d'eau et plans d'eau.
- Ne pas abandonner de déchets sur les postes de pêche, et ramasser ceux qui sont présents.
- Signaler à la structure animatrice la présence de problèmes sanitaires éventuellement observés dans la population piscicole.
- Signaler à la structure animatrice du site la présence de tortues exotiques pour leur capture et leur envoi en centre de récupération. Toute tortue pêchée à la ligne sera relâchée en coupant la ligne au plus près de la bouche, sans chercher à récupérer l'hameçon.

<b>Date et signature de l'adhérent :</b>	<b>Nombre de parcelles engagées :</b>  <i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i>
--	---



# Engagements et recommandations concernant l'activité de chasse

Sur le site, la chasse est organisée par les Associations communales de chasse agréées. Elle est pratiquée entre les dates d'ouverture et fermeture définies par arrêté préfectoral, à l'exception des activités cynégétiques dérogatoires permises à l'année dans l'enclos de chasse situé sur le massif forestier Ouest, et à l'exception des dates d'ouvertures de la chasse sur la Réserve naturelle nationale (fermeture au premier dimanche de l'année). La Société Civile du Lac, propriétaire de plus de 20 ha de parcelles sur la tourbière, est sortie du système ACCA et organise des chasses privées.

## Engagements soumis à contrôle

**Pour l'activité que je pratique ou dont je suis responsable, je m'engage à :**

- **Ne pas utiliser de grenaille ou balles de plomb** et privilégier l'acier même hors des zones humides pour éviter l'empoisonnement de la faune et la pollution des milieux.  
Point de contrôle : contrôle des munitions utilisées par les pratiquants de l'activité.
- **Ne pas tirer d'espèce inscrite sur une liste rouge des espèces menacées** (en cas de doute, s'adresser à la structure animatrice du site pour obtenir la liste complète des espèces menacées en Isère).  
Point de contrôle : contrôle des prises pendant la saison de chasse.
- **Ramasser les douilles et cartouches vides** après les tirs pour éviter la pollution des milieux naturels.  
Point de contrôle : contrôle de l'absence de douilles et cartouches sur le site.

## Recommandations

- Aider à prévenir le braconnage.
- Soutenir la mise en place d'outils de suivi des populations (carnets de prélèvements par exemple).
- Signaler à la structure animatrice les observations utiles à la gestion du site : anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage, indices de dégradation des milieux, présence de décharges sauvages,...

<b>Date et signature de l'adhérent :</b>	<b>Nombre de parcelles engagées :</b>  <i>(Numéros des parcelles cadastrales à lister en annexe 2 de la déclaration d'adhésion)</i>
--	---









## ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

**Je déclare** adhérer à la charte Natura 2000 pour une durée de :

5 ans  
charte,

dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant avait signé une  
jusqu'au \_\_\_\_\_

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDT(M).

**Je m'engage (nous nous engageons) :**

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la DDT(M) et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :**

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

## EXONERATION DE LA TFPNB

**Je demande (nous demandons)** à bénéficier de l'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les parcelles dont la liste figure en annexe 2

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent  
(du représentant en cas de personnes morales)

## PIECES FOURNIES

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Ce formulaire d'adhésion comporte  __  pages « Annexe 1 » (identification des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte  __  pages « Annexe 2 » (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, sur d'autres départements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte  __  pages « Annexe 3 » (signature des différents utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 <sup>ème</sup> ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent et un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire de la charte du site, remplies, datée et signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion (y compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise :

- A chaque direction départementale des Territoires et de la Mer(DDT/ DDTM) concernée par des parcelles engagées,
- A chaque service fiscal des départements concernés par les parcelles engagées, accompagnée de l'accusé réception de votre déclaration de la DDT(M) du département.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.





## ANNEXE 2

### LISTE DES PARCELLES CADASTRALES CONCERNÉES PAR L'ADHESION, PAR DEPARTEMENT

(Si le formulaire d'adhésion concerne des parcelles localisées sur plusieurs départements, compléter également l'annexe 2 pour les autres départements concernés)  
pour lesquelles l'adhérent ou les adhérents disposent de droits réels et personnels

Département : \_\_\_\_\_ |\_\_|\_\_|

Commune	Section <sup>7</sup>	Numéro	Surface totale de la parcelle (ha)	Type de mandat (bail rural ou autres)	Type(s) de milieu(x) concerné(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Type(s) d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Nom du/des mandataires concernés <sup>8</sup>

Département : \_\_\_\_\_ |\_\_|\_\_|

Commune	Section <sup>9</sup>	Numéro	Surface totale de la parcelle (ha)	Type de mandat (bail rural ou autres)	Type(s) de milieu(x) concerné(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Type(s) d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Nom du/des mandataires concernés <sup>10</sup>

<sup>7</sup> Section et numéro de la parcelle cadastrale  
<sup>8</sup> A compléter en cas d'adhésion conjointe, en remplissant pour une même parcelle cadastrale une ligne par mandat/mandataire  
<sup>9</sup> Section et numéro de la parcelle cadastrale  
<sup>10</sup> A compléter en cas d'adhésion conjointe, en remplissant pour une même parcelle cadastrale une ligne par mandat/mandataire



### ANNEXE 3

#### SIGNATURES DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES PARCELLES EN CAS D'ADHESION CONJOINTE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles  
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles  
(du représentant en cas de personnes morales)